

**ACCES JOURNALIER**  
**Domaine Activert**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° Tél : .....

Mail : .....

**Quad : 10€    Moto Trial : 8€    4X4: 12€**

Marque/Modèle : .....

Immatriculation : .....

N° Police Assurance : .....

Valable jusqu'au : .....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur

Date : .....

Signature : .....

règlement par chèque à l'ordre de Sylvain PONCET

**REGLEMENT INTERIEUR**

- 1 - Votre véhicule doit être assuré sur les terrains privés. Vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile.
- 2 - Le gérant du domaine ne saurait être tenu responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir sur le terrain ou hors de ses limites, ainsi que des vols qui pourraient avoir lieu.
- 3 - Chaque conducteur est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner lors de son passage.
- 4 - Chacun doit évacuer ses déchets : **Poubelles**, banderoles...
- 5 - Il est interdit d'évoluer dans le lit de la rivière.
- 6 - Le parking n'est pas considéré comme une zone d'évolution, merci de rouler doucement et de ne pas laisser de trace de dérapage.
- 7 - En cas de véhicule bloqué « planté » le gérant ne garantit pas une intervention pour déblocage. Si cela devait être le cas, une contribution financière pourra être demandée en fonction du temps et des moyens engagés.

**Attention !**

L'accès au terrain peut être exceptionnellement fermé :

- L'hiver en période de dégel
- En période de chasse : accès parfois interdit le matin de 8h à 12h.

*Accès toilette possible avec le code barrière précédé de « C »  
(bâtiment à droite du parking en arrivant)*

**Sylvain PONCET**

Mail : sylvain.act@gmail.com

Tél : 06 81 83 71 95

site : www.activert.net